

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2020-08

18 septembre 2020

Convocation du 14 septembre 2020

Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Marie-Laure GLORIAN, Michèle GUWY, Delphine LUTUN, Isabelle MARCANT, Marie WYART. MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Benoît CATRICE, Benoît DECLERCQ, Emmanuel MONKERHEY, Albert PIETERSOONE, René SELOSSE, Stéphane SOCKEEL, Bernard VERHAEGHE.

Vérification du quorum :

M. le Maire vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Marie-Laure GLORIAN lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte rendu effectué par la secrétaire de séance du 7 août 2020, Isabelle MARCANT. Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, est passé à l'ordre du jour.

- Points sur les différents devis (cimetière, médiathèque, protection foudre, plan d'évacuation incendie...) :

M. le Maire indique qu'un devis a déjà été validé par ses soins concernant l'une des fenêtres de la salle paroissiale dont le carreau a été changé par l'entreprise DECOPUB pour la somme de 180,65 €.

M. le Maire informe cependant que plusieurs autres devis doivent être validés par le conseil :

- **Affichage des plans d'évacuation incendie** : la commune est dans l'obligation d'afficher les plans d'évacuation en cas d'incendie de chaque bâtiment. Un devis a été effectué chez LEBOULANGER SÉCURITÉ pour les plans de la mairie, du club house, des ateliers municipaux et du stand de tir. Celui-ci s'élève à 735 € TTC. M. Bernard VERHAEGHE indique connaître une autre entreprise susceptible de le faire pour un coût moindre. Un devis supplémentaire va être demandé auprès de cette entreprise, mais la somme du premier devis a été validé par le conseil, à l'unanimité des membres présents, dans le cas échéant.

- **Caves-urnes et caveaux** : des devis ont été demandés à deux entreprises de pompes funèbres : SAS Pompes Funèbres LACRESSONNIERE à Buysseure et Marbrerie DUMON à Steenvoorde. Après délibération, le devis de la SAS Pompes Funèbres LACRESSONNIERE a été validé à l'unanimité des membres présents. Le devis comprend la pose de 10 caveaux de 2 places à 575 € HT l'unité et 10 cavurnes à 245,83 € HT l'unité.

- **Panneaux du passage à niveau – Chemin du Tom** : Chaque commune est responsable des panneaux de signalisation de passage à niveau se situant sur le village. Un recommandé a été reçu en mairie pour signaler l'absence ou la dégradation de certains panneaux. Un devis a été fait chez SOENEN SIGNALISATION pour un montant de 701,40 € TTC. Le devis a été validé par l'unanimité des membres présents.

- **Parafoudre de l'église** : Après un contrôle du système parafoudre de l'église, il s'est révélé que celui-ci n'est plus aux normes et qu'il doit être remplacé. Un devis a été fourni par l'entreprise INDELEC pour la somme de 2400 € TTC. Le devis a été validé par l'unanimité des membres présents.

- **Atelier municipal** : Un remplacement des 12 tôles translucides abimées avec une révision de la toiture (bac acier, chéneau) a été fait par B2M MENUISERIES pour un montant de 2268.77 €.

- **Médiathèque** : Une vitre d'une des fenêtres était fissurée, son remplacement a été pris en charge par l'assurance de la commune et les travaux vont être effectués. L'enseigne de la médiathèque se dégrade et a besoin d'un remplacement : un devis a été effectué auprès de B2M MENUISERIES pour un montant de 2978.40 € pour la pose d'un nouvel habillage et le remplacement de la couverture en zinc. Le devis a été validé à l'unanimité des membres présents.

- Visite des services techniques :

La visite des services techniques avec l'équipe municipale a été effectuée le même jour à 18h45. Les conseillers ont pu voir l'atelier municipal, le nouveau stand de tir et en termes de matériel : la nouvelle tondeuse à gazon ISEKI, le nouveau taille-haie STHIL ainsi que la nouvelle tronçonneuse STHIL.

- Point sur la sécheresse :

M. le Maire explique qu'une réunion interministérielle a lieu en septembre et les déclarations doivent être faites avant que la réunion : les maillages ont changé et il a chargé Mme Isabelle MARCANT de faire le point avec les sinistrés, mais aussi avec l'association dédiée.

Mme Isabelle MARCANT indique avoir eu la responsable de l'association en conversation téléphonique. L'association et la mairie ont reçu un courrier de l'État qui indique le dépôt prochain du décret au Journal Officiel. L'association propose par la suite de recontacter chaque mairie des communes sinistrées pour entamer le dossier 2020. Une communication devra être faite auprès des habitants : si un sinistre de sécheresse se produit au sein de votre habitation, il faut prendre immédiatement des photos avec une date indiquée afin de constituer des preuves pour le dossier.

M. le Maire souhaite une rencontre entre les sinistrés et la mairie une fois que le décret sera publié.

- Formation au secourisme :

La commission RPI et M. PIETERSOONE, adjoint ont rencontré M. Frédéric VANDENBUILCK (comment ça s'écrit Romain ?) pompier à Dunkerque possédant l'habilitation à la formation de secouriste et à la remise de ce diplôme. La commune souhaite mettre en place une formation au secourisme en collaboration avec lui. Le tarif serait de 50 euros/personnes. La mairie se renseigne pour savoir si ce montant peut être pris en charge par la mutuelle, Pole Emploi pour les demandeurs d'emploi, l'organisme de retraite ou les organismes responsables de la formation dans le milieu professionnel.

- Point sur les finances de la commune :

M. le Maire invite M. Benoît CATRICE, 1^{er} adjoint, à prendre la parole.

M. CATRICE indique que dans la globalité, les finances de la section de fonctionnement sont correctes, 61 % du budget a été dépensé de janvier à août. Il indique cependant que certains postes n'ont pas été adaptés au besoin, mais qu'on ne pouvait pas le prévoir dans le sens où l'équipe n'a pas de précédent. Il souhaite que la commune construise des bases solides et réelles afin d'établir un budget 2021 encore plus précis. Il demande que chaque commande effectuée par les services municipaux (école incluse) lui soit communiquée. Au niveau du personnel, par souci de nécessité absolue, le contrat de Mme Anne-Sophie MAILLET a été prolongé jusqu'à la fin octobre. Il indique que grâce à la coopération de chacun, qu'une situation de compte à jour peut être sortie en temps réel.

- Point sur la création du site internet :

La commission Communication a été chargée de la création du site internet. Le devis du prestataire ALFI d'un montant de 1800 euros a été validé pour cette création. La commission s'est réunie à deux reprises depuis le dernier conseil et a décidé du plan du site (onglets, sections, mise en forme globale). Le responsable d'ALFI a été contacté pour qu'une réunion se fasse afin de conclure la mise en place : la réunion se fera par visioconférence avec l'ensemble de la commission à partir du 10 octobre. M. le Maire souhaite qu'un délai soit imposé au prestataire à la date butoir du 1er décembre.

- Communications et questions diverses :

M. le Maire énonce plusieurs réceptions de courrier : un courrier de l'ADMR pour remercier la commune pour la subvention allouée et un bilan du centre de loisirs 2020.

M. le Maire a abordé le sujet des photocopies en mairie avec le secrétaire : la mairie, à ce jour, n'est pas en obligation de fournir une copie d'un permis de construire, car elle n'est pas considérée comme une régie (aucune réception d'argent possible). Les photocopies seront fournies au public pour ce qui concerne l'état civil et les papiers officiels. Pour le reste, des photocopies seront fournies dans des cas exceptionnels.

M. le Maire a fait le point sur l'affaire de la mutilation d'un cheval sur la commune. Après une décision à l'unanimité des membres présents, un bon d'achat de 100 € pour de l'alimentation d'équidés sera offert à la propriétaire touchée.

M. le Maire souhaite que la commission Travaux se réunisse pour régler le problème de la servitude se situant entre le bâtiment de l'Auberge de la Peene et le bâtiment du café « Chez Pascale », le changement du panneau du stade Joseph Duvet se situant rue La Place, la possibilité de mettre un cédez-le-passage au croisement de la rue du Bas Schoubrouck et de la Haecke Straete et l'installation d'un passage à 30 sur le chemin du Petit Schaecken.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h27.

Thierry DEHONDT

Benoît CATRICE

Bernard VERHAEGHE

Albert PIETERSOONE

Isabelle MARCANT

Laurent BALZA

Nathalie BALZA

Benoît DECLERCQ

Marie-Laure GLORANT

Michèle GUWY

Delphine LUTUN

Emmanuel MONKERHEY

René SELOSSE

Stéphane SOCKEEL

Marie WYART